Voile

Nature de l'activité : sur plan d'eau intérieur ou en eaux maritimes
Niveaux concernés : cycle 2 et cycle 3

ACTIVITÉ À ENCADREMENT RENFORCÉ

- Validation du projet pédagogique par l'IEN
- Agrément des intervenants extérieurs par l'IA-DASEN
- Convention établie entre l'employeur et l'Education nationale

Attendus de fin de cycle	**A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux :** • Adapter ses déplacements à des environnements variés : - réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel : l'espace est aménagé et sécurisé - respecter les règles de sécurité qui s'appliquent. - assurer un partenaire en toute sécurité - choisir et conduire un déplacement pour grimper 1 voie en moulinette. **A la fin du cycle de consolidation :** • Adapter ses déplacements à des environnements variés, - réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel - connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement - assurer un partenaire en toute sécurité ; choisir et conduire un déplacement pour grimper 1 voie en moulinette en privilégiant l'action des membres inférieurs. - identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème
Compétences à développer	**Au cycle des apprentissages fondamentaux : cycle 2** • Adapter ses déplacements à des environnements variés - transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices, - s'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements, - lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes - respecter les règles essentielles de sécurité, - reconnaître une situation à risque. **Au cycle de consolidation : cycle 3** • Adapter ses déplacements à des environnements variés - conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité - adapter son déplacement aux différents milieux - tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation …) - gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ - aider l'autre
Taux minimum d'encadrement EPS	• Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant de la classe + 1 intervenant agréé ou un autre enseignant • Au-delà de 24 élèves, 1 intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves

Qualification	• **L'enseignant** : il reste le responsable pédagogique de sa classe • **L'intervenant extérieur agréé** : rémunéré ou bénévole (voir l'agrément de la procédure départementale)
Sécurité	• **<u>Avant l'activité</u>** o Veiller aux conditions météorologiques (vent, visibilité, température, risque de variation brutale du niveau de l'eau) o En cas d'évolution des conditions climatiques et météorologiques le responsable technique décide de l'adaptation ou de l'annulation des activités afin de garantir la plus grande efficacité de surveillance et d'intervention o Vérifier le bon état des bateaux, des équipements individuels et collectifs, de leur aptitude à remplir leur fonction et de leur bonne adaptation aux pratiques et aux compétences des pratiquants o Prévoir une corde attachée à la proue de chaque embarcation o Prévoir une trousse de secours o Prévoir les numéros d'urgence et les moyens d'alerter les secours • **<u>Pendant l'activité</u>** o Port obligatoire du gilet o Prévoir 1 bateau de sécurité pour 15 embarcations présentes simultanément sur l'eau o (10 embarcations si le groupe de pratiquants comprend plus de 3 enfants de moins de 12 ans) o (7 embarcations si le groupe de pratiquants comprend plus de 3 enfants de moins de 8 ans) o Pas de pratique à proximité de barrage o Délimiter les espaces d'évolution des différents groupes o Savoir se positionner en surveillance o Se maintenir à proximité d'élèves en difficulté • **<u>Sécurité active :</u>** o Rassembler le groupe en position sécurisante en cas d'intervention sur un chavirage
Conditions de pratique	• <u>Site d'accueil</u> : autorisé, connu, structuré ou non aménagé, avec mention des limites autorisées de navigation • <u>Equipement vestimentaire</u> : o chaussures fermées conseillées (type tennis usagés) o vêtement de pluie et pull en laine o prévoir des vêtements de rechange • <u>Equipement technique</u> : o Embarcations insubmersibles adaptées à la morphologie de l'enfant
Recommandations pédagogiques	• Prévoir une unité d'apprentissage de 10 à 15 séances • Au préalable, il convient de prévoir des séances d'apprentissage de la natation • Prévoir la passation du « test national d'aptitude à la pratique des sports nautiques »
Remarques	• Renseignements complémentaires auprès du CPC-EPS

Textes de références	• Circulaire n°92-196 du 3.7.1992, BOEN n°29 (Intervenants Extérieurs) • Arrêté du 9.2.1998, Ministère de la Jeunesse et des Sports (encadrement et enseignement de la voile) • Circulaire n°99-136 du 21.9.1999, BOEN n°7 (sorties scolaires). • Circulaire nationale n°2000.075 du 31.05.2000 (test national d'aptitude à la pratique des sports nautiques) • Circulaire n°2004-138 du 13.7.2004, BOEN n° 32 (EPS et sport scolaire). • Décret n°2015-372 du 31-3-2015, BOEN n°17 (socle commun). • Arrêté du 9.7.2015, BOEN n°30 (Attestation scolaire « savoir-nager »). • Arrêté du 9.11.2015, BOEN spécial n°11 (programmes). • Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 (agrément intervenants extérieurs). • Annexe 3 : Attestation scolaire « savoir nager » ; Annexe 4 : Test d'aisance aquatique, BOEN n°34 du 12-10-2017 • Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017, BOEN n°34 (encadrement de activités physiques et sportives)